



## SOMMAIRE

	Page
Point 22 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (fin) :	
b) Autres rapports du Conseil de sécurité .....	1213

**Président : M. Gaston THORN**  
(Luxembourg).

## POINT 22 DE L'ORDRE du JOUR

## Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (fin\*) :

## b) Autres rapports du Conseil de sécurité

1. Le PRÉSIDENT : Cet après-midi, nous allons poursuivre l'examen du point 22 de l'ordre du jour. Dans le document A/10413, le Conseil de sécurité a recommandé l'admission du Surinam à l'Organisation des Nations Unies. Un projet de résolution a été publié sous la cote A/L.781/Rev.1 et Add.1.

2. Puis-je considérer que l'Assemblée accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte à l'unanimité, comme je le souhaite, le projet de résolution A/L.781/Rev.1 et Add.1 ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3413 (XXX)].*

3. Le PRÉSIDENT : Je déclare que le Surinam est admis à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation du Surinam est conduite à la place qui lui a été réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

4. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, c'est pour moi un honneur et un vrai plaisir que de présenter, au nom de toutes les délégations ici présentes, nos sincères félicitations à la délégation du Surinam et de lui souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies.

5. M. KOOIJMANS (Pays-Bas) [interprétation de l'anglais] : Au nom du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, j'ai l'honneur et le privilège d'être le premier à féliciter, du haut de cette tribune, la République du Surinam, au moment de son entrée aux Nations Unies, et de souhaiter la bienvenue en cette salle à la délégation de ce pays, conduite par le Premier Ministre Henck Arron. Il est normal que ce soit les Pays-Bas qui prennent la parole en premier en cette heureuse occasion puisque, jusqu'au jour de son indépendance, le 25 novembre 1975, le Surinam, était uni aux Pays-Bas et aux Antilles néerlandaises dans le cadre du Royaume des Pays-Bas.

6. Les liens entre les Pays-Bas et le Surinam remontent au XVII<sup>e</sup> siècle. Sans trop m'étendre sur le passé, je rappellerai que le territoire du Surinam a été pris aux Britanniques par une flotte hollandaise en 1667. La souveraineté hollandaise a été confirmée par le Traité de paix de Bréda, de 1667, entre l'Angleterre et la Hollande. Ce même traité légitimait la possession britannique de la Nouvelle-Amsterdam, devenue par la suite New York.

7. Les relations entre le Surinam et les Pays-Bas en tant que relations entre une colonie et la métropole se sont terminées, il y a plus de 20 ans, avec l'adoption de la Charte pour le Royaume des Pays-Bas. Cette charte est entrée en vigueur le 15 décembre 1954, donnant l'autonomie complète et permettant une association sur un pied d'égalité aux trois pays du Royaume : les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et le Surinam. La fin de ces relations de type colonial a été reconnue par l'Assemblée générale à sa dixième session quand, le 15 décembre 1955, par la résolution 945 (X), selon laquelle il convient de cesser la communication de renseignements, au titre de l'Article 73 de la Charte. A cette session, la délégation des Pays-Bas avait déclaré que chaque partenaire du Royaume serait entièrement libre de quitter le cadre constitutionnel du Royaume s'il le souhaitait et quand il le souhaitait.

8. Par conséquent, c'est en accord complet avec cette politique que le Gouvernement néerlandais a coopéré pleinement et de tout cœur avec le Gouvernement du Surinam lorsque celui-ci a récemment exprimé le désir de rompre ses liens avec le Royaume des Pays-Bas. Je suis heureux de pouvoir dire que les consultations entre les deux gouvernements qui ont précédé l'indépendance totale du Surinam se sont déroulées dans une atmosphère d'amitié traditionnelle, de compréhension véritable et avec la volonté d'aboutir à des solutions mutuellement acceptables sur tous les sujets en discussion.

9. Il ressort de ce que je viens de dire que les Pays-Bas accueillent le Surinam en tant que nouvel Etat indépendant et souverain. Le Gouvernement des Pays-Bas est heureux d'avoir pu prendre l'initiative de la résolution qui vient d'être adoptée à l'unanimité. A cet égard, je tiens à exprimer la gratitude de mon gouvernement aux auteurs de cette résolution ainsi qu'à tous les Etats qui, au cours de la discussion générale de cette trentième session, ont souhaité la bienvenue au Surinam en tant que nouveau membre de la communauté mondiale.

10. Le Surinam a été, depuis plus de 20 ans, un pays autonome. Les diplomates du Surinam ont en outre, en tant que membres du service diplomatique des Pays-Bas, apporté une contribution précieuse à la diplomatie du Royaume des Pays-Bas. Par exemple, les représentants du Surinam ont été membres de la délégation néerlandaise aux Nations Unies depuis

\* Reprise des débats de la 2402<sup>e</sup> séance.

1948. Je voudrais rappeler, à titre d'exemple de la participation du Surinam aux affaires internationales, sa contribution aux travaux de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

11. Le Gouvernement des Pays-Bas est convaincu que les liens étroits de ce pays avec le Surinam seront maintenus. Les deux nations possèdent une langue commune et nous avons prévu le maintien d'une coopération constante et très large dans les domaines économique et technique. Ainsi, des relations nouvelles ne signifient pas la rupture d'une ancienne amitié. Cela est également souligné par le fait que Sa Majesté la Reine des Pays-Bas a été représentée aux fêtes de la célébration de l'indépendance par sa fille aînée, la Princesse héritière Béatrix et par son époux, le prince Claus. Pour ce qui est des relations entre le Surinam et l'Europe occidentale, un lien solide sera maintenu grâce à la continuation de l'association du Surinam, dans un nouveau contexte, avec la Communauté économique européenne.

12. Le Surinam fait maintenant partie de l'Organisation des Nations Unies. Il pourra collaborer aux travaux de cette organisation en tant qu'Etat Membre de plein droit, membre aussi du Groupe latino-américain et membre du groupe important des pays en voie de développement. Une fois de plus, au nom de mon gouvernement et au nom de la délégation des Pays-Bas, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Surinam.

13. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Waldron-Ramsey, représentant de la Barbade, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du groupe des Etats d'Amérique latine.

14. M. WALDRON-RAMSEY (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis monté à cette tribune pour saluer le Gouvernement et le vaillant peuple de la République du Surinam à l'occasion de leur accession de l'indépendance et de leur admission au sein de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il me soit permis, au nom des délégations des Etats d'Amérique latine, de féliciter la délégation du Surinam dirigée par son Premier Ministre, M. Henck Arron.

15. La République du Surinam est une république sœur située sur le continent de l'Amérique du Sud. Son peuple, son histoire et sa culture reflètent la richesse de la diversité et de la vitalité de la nation et du continent lui-même. Mais la République du Surinam a toujours eu une autre dimension géopolitique. En effet, le Surinam a toujours gardé une fenêtre ouverte sur le panorama antillais et conservé une communication et un contact intimes avec l'expérience de cette région. Ce facteur a créé une sorte de communauté d'intérêts — semblable à celle des autres Guyanes — qui a toujours suffi à maintenir un lien intime et fraternel entre les Etats de cette région.

16. Le Gouvernement des Pays-Bas a exercé une domination bénigne sur le Surinam depuis 1667. Mais depuis 1954, le Gouvernement du Surinam, à son tour, a joui de la pleine autonomie interne tout en restant partie intégrante du Royaume constitutionnel des Pays-Bas. Aujourd'hui, le lien constitutionnel qui a uni ces deux entités politiques est maintenant officiellement rompu et la République du Surinam se présente ici aujourd'hui, en cette assemblée, dans la majesté resplendissante d'un Etat souverain. Et nous-

mêmes, membres de cette assemblée, nous rendons hommage, en toute justice, à cet exercice de la liberté du Gouvernement et du peuple du Surinam. En effet, rien ne mérite davantage le respect que la décision d'une société en tutelle d'entreprendre l'exercice de son entière responsabilité plénipotentiaire et de revêtir le manteau de la souveraineté dans la communauté de ses égaux.

17. Rien ne nous rend plus heureux que de voir un peuple retrouver sa nationalité et proclamer du haut de la tribune des nations, dans la communauté des peuples, qu'il est désireux et capable d'assumer les obligations et les responsabilités d'un Etat Membre des Nations Unies, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

18. Les délégations que je représente aujourd'hui se réjouissent avec le peuple du Surinam en ce jour de gloire et notre joie sera complète lorsque tous les territoires du continent latino-américain et de la région pourront proclamer leur liberté dans des frontières sûres et reconnues et dans l'assurance de leur intégrité territoriale.

19. Je suis heureux d'observer que le Royaume des Pays-Bas, qui partage une langue commune avec la République du Surinam, poursuivra son étroite coopération avec le gouvernement et le peuple de ce pays dans les domaines économique et technique. Ainsi, les nouvelles relations établies entre ces deux Etats se situeront dans un cadre à la fois digne et fructueux. Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas doit être félicité en outre de l'excellente gestion qu'il a exercée au cours de son expérience coloniale au Surinam. Le Gouvernement des Pays-Bas a toujours respecté le droit à l'autodétermination du peuple du Surinam.

20. Le Premier Ministre, M. Arron, pour sa part, doit être félicité de la façon pacifique et heureuse dont il a mis un terme au statut colonial du Surinam, et d'avoir fait entrer triomphalement ce pays, aujourd'hui, dans notre Assemblée d'Etats souverains.

21. Les Etats d'Amérique latine souhaitent la bienvenue parmi nous au Surinam, vaillant Etat frère, et nous tendons une main fraternelle et coopérative au Gouvernement et au peuple de la République du Surinam.

22. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Essonghe, représentant du Gabon qui s'adressera à l'Assemblée au nom du groupe des Etats africains.

23. M. ESSONGHE (Gabon) : C'est avec émotion que, au nom du Groupe des Etats africains, je salue l'entrée de la République du Surinam dans la grande famille universelle.

24. Je félicite les Pays-Bas qui, avec intelligence et grand cœur, ont conduit le Surinam à l'indépendance. Je souhaite qu'ils remplissent leurs obligations morales en aidant le Surinam dans ses premiers pas.

25. Pays de 142 822 km<sup>2</sup>, pays de 400 000 habitants, troisième producteur mondial de bauxite, le Surinam est un pays qui a tout pour pouvoir s'affirmer dès sa naissance internationale.

26. En ce jour solennel, en ce jour historique, en ce jour à jamais mémorable où le cœur du Surinam palpite dans l'allégresse, le Groupe africain, c'est-à-dire

l'Afrique, lui souhaite bonne route dans la mouvance de l'humanité.

27. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Akhund, représentant du Pakistan, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du groupe des Etats d'Asie.

28. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Cette année a été d'une grande importance pour la cause de la liberté. Nous avons été les témoins de l'apparition des Etats du Mozambique, du Cap-Vert, de Sao Tomé-et-Principe, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Comores en tant que nations indépendantes et souveraines, et qui sont tous devenus Membres des Nations Unies; aujourd'hui, nous accueillons parmi nous le Surinam.

29. Au nom des Etats d'Asie, Membres de cette organisation, je salue avec une joie et une satisfaction particulière l'admission du Surinam au sein de la communauté des Etats indépendants et de cette organisation mondiale. L'accession à l'indépendance par le Surinam représente une nouvelle étape vers la conclusion heureuse de la lutte pour l'indépendance qui a caractérisé cette époque de l'histoire. Son admission aux Nations Unies est un hommage à la volonté manifestée par le peuple du Surinam pour la réalisation de ses aspirations nationales. C'est un hommage également à la sagesse et à la maturité des chefs nationaux du Surinam qui malgré les problèmes difficiles ont pu assurer le transfert des pouvoirs d'une façon pacifique et dans une atmosphère d'amitié.

30. Il convient également de rendre hommage au Gouvernement des Pays-Bas qui a eu la sagesse de voir qu'il était nécessaire de mettre un terme au régime colonial et qui, par conséquent, a adopté une politique constructive à l'égard du Surinam.

31. Lorsqu'un pays acquiert son indépendance il connaît des problèmes et le Surinam n'est pas une exception. Mais nous sommes certains que sa riche diversité culturelle, ses ressources naturelles considérables, sa sagesse politique et son expérience permettront au peuple du Surinam de surmonter ces difficultés.

32. Les Etats d'Asie, Membres de cette organisation, espèrent pouvoir travailler avec le Gouvernement et le peuple du Surinam au sein des Nations Unies et dans le cadre d'autres organes bilatéraux et internationaux. Nous souhaitons au peuple du Surinam plein succès dans ses efforts pour consolider sa liberté grâce au développement de son potentiel économique. Nous pensons qu'il s'associera à d'autres Etats Membres dans l'établissement d'un ordre mondial équitable et plus juste; nous sommes certains que le Surinam apportera une contribution précieuse au renforcement des Nations Unies et à la réalisation de ses objectifs.

33. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Datcu, représentant de la Roumanie, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du groupe des Etats d'Europe orientale.

34. M. DATCU (Roumanie) : Il m'est particulièrement agréable, en cette occasion solennelle, de pouvoir souhaiter aux représentants de la République du Surinam et à M. Henck Arron, premier ministre, une chaleureuse et amicale bienvenue, et à leur adresser les plus cordiales félicitations de la part des Etats d'Europe orientale.

35. L'admission aux Nations Unies du Surinam indépendant et souverain nous réjouit sincèrement et nous sommes persuadés qu'il apportera pleinement sa contribution précieuse au développement de la coopération internationale dans tous les domaines d'activité de notre Organisation, tout en bénéficiant à son tour des fruits de cette coopération.

36. La présence du Surinam parmi nous, qui s'ajoute aux autres cinq Etats ayant récemment accédé à l'indépendance, et que nous avons eu la satisfaction d'accueillir au sein de l'ONU à cette session jubilaire, ne fait que confirmer, une fois de plus, la force irrésistible du processus historique de liquidation des derniers vestiges du colonialisme sur tous les continents.

37. Tout en nous réjouissant sincèrement de cet événement remarquable, nous ne pouvons ne pas nous rappeler avec regret que le peuple vietnamien a été empêché, à cette même session, d'occuper la place qui lui revient aux Nations Unies.

38. Chaque pas, comme celui d'aujourd'hui, rend toujours davantage plus proche le jour — non pas trop éloigné — où les derniers peuples subjugués par la domination colonialiste parviendront à conquérir leur droit légitime à la liberté, à la dignité humaine, à la dignité nationale et à fêter avec nous leur victoire. Il est du devoir de cette organisation, de tous ses Membres, de redoubler d'efforts, d'intensifier leur lutte d'une manière solidaire pour que ce jour soit le plus proche. En ce qui nous concerne, nous resterons toujours au premier rang de cette noble lutte.

39. C'est animé de ces pensées, que je tiens à adresser une fois de plus aux représentants du nouvel Etat Membre des Nations Unies, à son Premier Ministre, nos chaleureuses félicitations, à former nos meilleurs vœux de succès dans la construction interne de leur pays, dans l'activité internationale dirigée vers l'accomplissement des aspirations de paix, de progrès et de prospérité du peuple du Surinam.

40. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Jankowitsch, représentant de l'Autriche, pour parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres.

41. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du groupe des Etats de l'Europe occidentale et autres, ma délégation voudrait se joindre aux orateurs précédents pour féliciter chaleureusement la République du Surinam à l'occasion de son entrée, aujourd'hui, aux Nations Unies. Nous avons l'honneur et le privilège de souhaiter la bienvenue à la délégation d'un Etat qui sera le 144<sup>e</sup> Membre de cette organisation. Nous nous réjouissons d'avance de la contribution significative que le Surinam apportera, sans aucun doute, à l'œuvre importante de cette Organisation, et de sa coopération active et constructive dans tous les domaines reliés aux Nations Unies.

42. L'admission du Surinam indépendant et souverain amène les Nations Unies, comme on l'a dit cet après-midi, encore plus près d'un de ses objectifs principaux le plus cher, à savoir l'universalité réelle de sa composition. Avec l'admission jusqu'ici de six nouveaux Membres, cette session de l'Assemblée a été particulièrement fertile et heureuse à cet égard. En rendant cela possible, pour ce qui est du Surinam, nous voudrions rendre un hommage tout particulier

au Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et aux dirigeants du Surinam pour l'attitude constructive et responsable qu'ils ont prise, de même que pour leur coopération qui a permis l'accession de ce pays à l'indépendance dans la paix et dans l'ordre.

43. Nous sommes heureux de noter que les liens d'amitié et de coopération se maintiendront entre les deux pays et nous sommes sûrs que des relations de ce genre entre le Surinam, nouvellement indépendant, et les pays de ma région, l'Europe occidentale, ne feront que se développer davantage à l'avenir.

44. Le Surinam, comme les autres pays des Antilles, est l'héritier de peuples et de civilisations de nombreux continents : l'Afrique, l'Asie, l'Europe et les Amériques. Sa population parle de nombreuses langues et pratique des religions diverses. Cette richesse et cette synthèse de cultures et de civilisations ont entraîné de remarquables résultats dans plus d'un domaine et sont pleines de promesses pour l'avenir d'un Surinam indépendant.

45. En conclusion, je voudrais une fois de plus, au nom du Groupe des Etats de l'Europe occidentale et autres, transmettre au Gouvernement et au peuple du Surinam et à sa délégation ici présente nos meilleurs vœux de paix et de prospérité pour l'avenir.

46. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à M. Ashtal, représentant du Yémen démocratique, qui va s'adresser à l'Assemblée au nom du groupe des Etats arabes.

47. M. ASHTAL (Yémen démocratique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du groupe des Etats arabes, j'ai le plaisir et le devoir de saluer chaleureusement la République du Surinam à l'occasion de son accession à l'Organisation des Nations Unies.

48. En fait, il est réconfortant de noter que le premier acte officiel des Etats nouvellement indépendants est de demander d'entrer dans cet organisme mondial. Contrairement à la vue pessimiste qu'on a des Nations Unies, de leur efficacité et de leur viabilité, l'accroissement considérable du nombre des Etats dans cette organisation est une indication de la foi qu'éprouvent les peuples du monde en elle.

49. Aujourd'hui, avec l'admission de l'Etat ami, la République du Surinam, les Nations Unies se rapprochent davantage de leur objectif qui est la représentation universelle de tous les peuples — qu'ils soient grands ou petits. C'est une occasion heureuse d'accueillir le peuple du Surinam qui a accédé à l'indépendance et à la souveraineté d'une façon ordonnée et harmonieuse. Nous espérons que d'autres peuples et d'autres territoires, qui sont encore sous régime colonial, parviendront à accéder à l'indépendance et deviendront Membres des Nations Unies de la même manière.

50. Je voudrais encore une fois saluer la délégation du Surinam et souhaiter à son peuple ami bonheur et prospérité.

51. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à M. Kinene, représentant de l'Ouganda, qui va s'adresser à l'Assemblée au nom de l'Organisation de l'unité africaine.

52. M. KINENE (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, et dans l'espace de moins d'un mois, nous sommes rassemblés ici pour souhaiter

la bienvenue à un nouveau Membre de plein droit de notre organisation, la République du Surinam.

53. C'est vraiment une occasion très heureuse qui ne fait que confirmer que les jours du colonialisme sont comptés. Cela confirme également le droit inaliénable de tous les peuples — grands ou petits — à l'autodétermination et à l'indépendance. Nous sommes certains que ces peuples qui sont encore sous domination coloniale vaincraient leurs ennemis et se joindraient à nous ici en tant que Membres des Nations Unies.

54. C'est compte tenu de cela que j'ai le grand plaisir et l'honneur, au nom de mon Président qui est le Président de l'Organisation de l'unité africaine, le maréchal Al Hadji Idi Amin Dada, au nom de son gouvernement et du peuple de l'Ouganda de féliciter en premier lieu et très chaleureusement le Gouvernement et le peuple du Surinam à l'occasion de la proclamation de leur indépendance le 25 novembre 1975, sous la direction de M. Henck Arron, premier ministre du Surinam. Je voudrais en deuxième lieu les féliciter très chaleureusement à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

55. Je voudrais saisir cette occasion pour assurer le peuple du Surinam et son gouvernement du plein appui du peuple de l'Ouganda et de tous les peuples d'Afrique dans la lutte qu'ils mènent pour le développement et le progrès. Nous sommes tout à fait certains que le Surinam apportera une contribution positive à la réalisation des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies.

56. Pour conclure, ma délégation a toujours soutenu que tout pays qui accède à l'indépendance à partir d'un régime colonial souffre toujours de failles dans son économie; c'est la raison pour laquelle nous lançons un appel à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations pour leur demander d'assister de toutes les manières possibles les pays qui ont accédé récemment à l'indépendance, y compris la République du Surinam, afin de leur permettre de sauvegarder cette indépendance chèrement acquise et de construire un avenir meilleur.

57. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole à Mme Bailey, représentante des Etats-Unis qui va d'adresser à l'Assemblée comme représentante du pays hôte.

58. Mme BAILEY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : De la même façon qu'ils ont appuyé au Conseil de sécurité la candidature du Surinam, les Etats-Unis se sont de tout cœur portés coauteur de la résolution relative à l'admission du Surinam à l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons avec enthousiasme le Surinam, dernier Membre des Nations Unies.

59. En tant que représentante du pays hôte, ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue aux représentants du Surinam au Siège de l'Organisation. Elle salue particulièrement cordialement le Premier Ministre Arron, Mme Arron et les autres membres de la délégation du Surinam qui sont venus aux Nations Unies en cette occasion historique. Ma délégation espère sincèrement que cette journée marquera le début de relations toujours plus étroites et toujours plus amicales entre le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement du Surinam au moment où nous nous engageons dans un effort commun pour réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies.

60. L'accession du Surinam à l'indépendance est un hommage au dévouement et à la compétence de ses chefs élus et à leur volonté d'assurer le bien-être de leur peuple. C'est également un hommage rendu à la politique progressiste du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas.

61. Les Etats-Unis et le Surinam ont des liens historiques qui remontent au début de l'ère coloniale dans l'hémisphère occidental. En fait, en 1667, les colonies du Surinam et de la Nouvelle-Amsterdam, qui était alors le nom de New York, furent échangées par les puissances métropolitaines d'alors. Le Consulat des Etats-Unis au Surinam créé en 1790 a été, le 25 novembre 1975, promu ambassade lorsque le Surinam est devenu une nation indépendante ?

62. La population variée et compétente du Surinam, ses ressources naturelles très riches et sa production agricole diversifiée ainsi que la volonté d'appliquer des politiques commerciales libérales constituent la base qui permettra d'assurer un développement économique constant. La longue histoire de traditions démocratiques et d'autonomie de la nouvelle république, dont la création il y a plus d'un siècle d'un conseil législatif, nous permet d'espérer que le Surinam apportera une contribution importante à l'Organisation des Nations Unies.

63. Ma délégation souhaite sincèrement au Surinam tous les avantages découlant de l'indépendance et de la participation aux Nations Unies. Nous espérons que le Surinam apportera une forte contribution aux délibérations et aux activités de notre organisation. Encore une fois, je dis : bienvenue au Surinam.

64. Et, avant de terminer, je voudrais encore ajouter ceci, Messieurs. J'ai regardé entrer votre délégation. Je vous ai vus venir occuper la place qui vous revient. Vous marchiez fièrement et je me suis sentie très fière en vous regardant entrer parce que vous avanciez avec quelque chose que chacun devrait posséder, et qui a pour nom la dignité. Aucun de vous n'a regardé en arrière. Tous vous regardiez vers l'avant et c'est de cette seule manière qu'un homme devrait marcher.

*M. Mutuale Tshikankie (Zaïre), vice-président, prend la présidence.*

65. M. GADGIL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour l'Inde une occasion particulièrement heureuse de souhaiter aujourd'hui la bienvenue dans notre organisation à la nation indépendante et souveraine du Surinam. Au nom du Gouvernement indien et du peuple de l'Inde je voudrais saluer chaleureusement et adresser nos souhaits sincères au Gouvernement et au peuple du Surinam.

66. L'accession du Surinam à l'indépendance constitue un jalon de plus dans le processus de décolonisation qui se poursuit régulièrement au cours des années, apportant la liberté à un grand nombre de pays d'Asie, d'Afrique et du continent américain. Mais ce n'est pas là la seule raison pour laquelle nous nous réjouissons avec le peuple du Surinam. Pour nous, Indiens, il s'agit d'une situation particulièrement heureuse car nos liens avec les Antilles, dont le Surinam est partie intégrante, remontent au siècle dernier, lorsque des Indiens y ont été amenés pour mettre en valeur ce qui était alors un pays vierge.

67. Nous sommes géographiquement très éloignés l'un de l'autre, mais nous partageons les mêmes aspirations et les mêmes liens culturels. Le Surinam, comme l'Inde, a une diversité de cultures et de religions qui contribue à son identité nationale. L'amitié et l'affection que nous avons pour le peuple du Surinam se sont manifestées avec notre décision d'envoyer un représentant spécial aux manifestations historiques qui ont marqué il y a quelques jours l'accession à l'indépendance.

68. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre satisfaction pour la façon dont la Puissance administrante, les Pays-Bas, s'est acquittée de ses responsabilités et a préparé la voie à l'indépendance du Surinam.

69. Je voudrais, une fois encore, exprimer notre joie profonde pour l'entrée du Surinam aux Nations Unies en tant qu'Etat indépendant et souverain.

70. M. LONGERSTAEY (Belgique) : J'ai le très agréable devoir de saluer ici aujourd'hui, au nom de la Belgique et avec son parrainage, l'entrée de la République du Surinam à l'Organisation des Nations Unies.

71. Il convient tout d'abord de noter le fait exemplaire que le Gouvernement de La Haye et celui de Paramaribo ont su préparer, en parfaite harmonie, l'accession du Surinam à la souveraineté.

72. C'est de même un modèle du genre que de pouvoir constater que le représentant élu par la majorité de la nouvelle République puisse représenter ici son pays en ayant à ses côtés le représentant de l'opposition.

73. La Belgique se réjouit d'autant plus de ces développements qu'ils ont été réalisés par le pays voisin et ami que sont les Pays-Bas auxquels tant de liens l'unissent. C'est précisément plusieurs aspects des traditionnelles et fructueuses relations belgo-néerlandaises qui trouveront dorénavant, si le Surinam le veut, des prolongements avec lui.

74. Tout d'abord, la Belgique et le Surinam ont en commun un patrimoine et un potentiel culturel puisque la langue néerlandaise y est parlée dans les deux pays. Dès avant l'indépendance de la République, le 4 juin dernier, la Belgique avait signé avec le Surinam un accord culturel. Au cours des cérémonies organisées à l'occasion de l'indépendance du nouvel Etat Membre de notre organisation, mon gouvernement avait signé avec lui un autre accord portant sur l'abolition des visas. Par ailleurs, mon gouvernement a longuement examiné toutes les possibilités d'établir entre les deux pays des accords de coopération technique et, à cet effet, une mission belge est allée sur place étudier ce problème.

75. Le Ministre belge des affaires étrangères a fait état à plusieurs reprises, et notamment devant le Parlement de notre pays, de l'intention de la Belgique de fournir au Surinam une aide technique basée sur ses besoins prioritaires dans le domaine du développement économique et social.

76. Sur le plan multilatéral, le Surinam continuera à bénéficier de son association, dans un contexte nouveau, avec la Communauté européenne dont mon pays est un membre actif.

77. Enfin, la Belgique se réjouit de pouvoir contribuer au développement du Surinam par le truchement

de la Convention de Lomé qui étend ses bénéfices à la nouvelle République.

78. Au Surinam, nous adressons donc nos félicitations et notre salut fraternel avec la conviction que les liens qui unissent nos deux pays se développeront au bénéfice et à la satisfaction mutuels et nous nous félicitons de pouvoir œuvrer ensemble et utilement au sein de cette organisation.

79. M. CAESAR (Grenade) [*interprétation de l'anglais*] : L'entrée du Surinam aux Nations Unies en tant que Membre à part entière est une nouvelle étape importante qui rapproche notre organisation de l'application du principe de l'universalité. C'est une étape nouvelle qui souligne les droits inaliénables de tous les peuples colonisés à la liberté et à l'indépendance.

80. Pour la Grenade, l'accession du Surinam à l'indépendance et son admission en tant que Membre aux Nations Unies sont des réalisations historiques de grande importance qui méritent nos félicitations sincères et chaleureuses au Premier Ministre, M. Henck Arron et au Gouvernement et au peuple du Surinam.

81. Ma délégation a été amenée à appuyer la déclaration de bienvenue qui a été adressée au Surinam en notre nom par le représentant de la Barbade en sa qualité de président du groupe latino-américain, et ce en raison des relations spéciales et excellentes qui existent entre mon Premier Ministre, M. Eric M. Gairy, et le Premier Ministre du Surinam, M. Henck Arron, ainsi qu'entre les Gouvernements et les peuples de la Grenade et du Surinam. Les excellentes relations qui existent actuellement entre nos deux gouvernements et nos peuples ont été clairement mises en évidence au cours des récentes célébrations d'indépendance du Surinam auxquelles ont assisté une délégation de la Grenade ayant à sa tête notre premier ministre, M. Gairy, lui-même.

82. Au cours de son séjour bref mais des plus agréables au Surinam, le premier ministre Gairy a eu le grand plaisir de rencontrer les dirigeants de tous les groupes ethniques et il a été particulièrement encouragé par l'esprit de solidarité et d'amour fraternel qui a marqué toutes les fêtes de l'indépendance et en a rehaussé l'intérêt, la réunion émouvante des dirigeants de tous les groupes ethniques créant ainsi un solide esprit de nationalisme. La Grenade espère que cet esprit de nationalisme et d'amour fraternel manifesté de façon si touchante se maintiendra au-delà des fêtes de l'indépendance. En effet, il s'agit là d'un facteur important qui doit consolider l'indépendance du Surinam et lui permettre d'apporter une contribution importante à l'œuvre des Nations Unies et à la paix mondiale.

83. En saluant chaleureusement la nation sœur du Surinam, je tiens également à féliciter la Puissance administrante, le Royaume des Pays-Bas, pour la façon dont elle s'est acquittée de ses responsabilités à l'égard du Surinam, non seulement en permettant à son peuple d'exercer son droit à l'indépendance totale, mais aussi pour la façon dont elle a encouragé la participation du peuple au processus de décolonisation du territoire et aux négociations relatives à la sécurité du peuple du Surinam.

84. Encore une fois, j'éprouve le plus grand désir, au nom de ma délégation et tout particulièrement au nom du Premier Ministre et du Gouvernement de la

Grenade, à féliciter le Premier Ministre, le Gouvernement et le peuple du Surinam et à les remercier pour l'hospitalité qu'ils ont accordée au Premier Ministre durant son court séjour.

*M. Thorn (Luxembourg) reprend la présidence.*

85. La délégation de la Grenade salue chaleureusement la délégation du Surinam au moment de l'entrée de son pays aux Nations Unies et nous espérons qu'il nous sera possible de travailler en collaboration étroite avec cette délégation pour parvenir à la paix sur la terre et pour que règne la bonne volonté dans le monde pour tous les hommes. C'est là l'objectif de tous les peuples représentés au sein de cette Organisation.

86. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Les délégations qui, en raison de l'ordre alphabétique, étaient assises sur les côtés de la salle ont été les témoins exceptionnels de la façon dont la carte de notre organisation s'est transformée au cours de cette session.

87. Pour ma délégation, c'est une source de profonde satisfaction que nous ayons eu à nous transporter d'un bout de la salle de l'Assemblée générale à l'autre pour pouvoir accueillir de nouveaux Etats Membres de notre Organisation. Nous espérons qu'à l'avenir également, notre Organisation sera à même de susciter de nouveaux mouvements intérieurs intenses qui nous permettront d'accueillir d'autres Etats dont la présence signifiera que l'indispensable universalité de notre organisation s'accomplit.

88. Je voudrais ajouter la voix de ma délégation à celles qui se sont déjà élevées ici pour souhaiter la bienvenue au Surinam. Nous sommes toujours heureux de saluer l'indépendance d'un peuple et d'accueillir un nouvel Etat aux Nations Unies. Mais cette satisfaction est plus grande encore quand il se trouve, comme tel est aujourd'hui le cas, qu'il s'agit d'un pays situé dans le même cadre géographique et historique que celui que je représente.

89. L'occasion que nous célébrons aujourd'hui confirme une fois de plus que l'indépendance est la seule solution valable et, à la longue la seule solution réalisable pour les pays dépendants et colonisés. Cela nous confirme dans notre certitude qu'un jour, qui n'est peut-être pas lointain, le colonialisme sera éliminé totalement de la région des Antilles.

90. Nous devons reconnaître la conduite honorable du Gouvernement des Pays-Bas qui a permis d'arriver à l'heureuse fin d'un processus grâce auquel le peuple du Surinam a pu exercer son droit à l'indépendance et à l'autodétermination complètes.

91. L'entrée du Surinam aux Nations Unies constitue un stimulant nouveau pour que nous essayions de faire de notre organisation une institution véritablement universelle. Cela nous rappelle la nécessité de résoudre rapidement, et conformément à la volonté quasi unanime de l'Assemblée générale, la question de l'admission des représentants de l'héroïque Viet Nam.

92. Nous espérons également que notre organisation pourra bientôt souhaiter la bienvenue à la République populaire de l'Angola. L'indépendance du Surinam et son entrée aux Nations Unies coïncident avec le quinzième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 1514 (XV). L'heure est venue

de proclamer notre décision de persévérer dans la lutte contre le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations, jusqu'à ce que l'émancipation de tous les peuples qui sont encore soumis à la domination étrangère soit une réalité. A tous ces peuples, nous confirmons la pleine solidarité de Cuba et nous adressons notamment notre message de solidarité au peuple de l'Angola et aux combattants du Mouvement de libération populaire de l'Angola qui luttent pour consolider l'indépendance de leur patrie et qui, avec un courage et une décision inébranlables, font face à l'agression combinée des impérialistes et des racistes.

93. Nous sommes convaincus que le Surinam contribuera d'une manière positive à l'entreprise commune des pays latino-américains et de la région des Antilles en vue d'établir un nouvel ordre international qui permettra à ces peuples de consolider leur indépendance et de se développer du point de vue économique et social.

94. Il y a un mois à peine, les membres du Comité de coopération et de développement des Antilles et de la Commission économique pour l'Amérique latine, réunis à La Havane, ont proclamé notre désir commun de compter avec la participation pleine et entière d'un Surinam indépendant. C'est pour cela qu'avec une satisfaction profonde, nous saluons aujourd'hui son entrée aux Nations Unies et que nous félicitons chaleureusement ses représentants en offrant à sa délégation l'assurance que nous coopérerons avec elle dans les travaux futurs de notre organisation.

95. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est pour moi un honneur et un privilège particuliers, en tant que représentant de l'Indonésie, de présenter, au nom du Gouvernement et du peuple de l'Indonésie, nos félicitations les plus chaleureuses au Gouvernement et au peuple du Surinam à l'occasion de l'admission de leur pays au sein de la grande famille des Nations Unies.

96. Je suis particulièrement heureux de saluer la naissance d'un nouvel Etat et son admission au sein de notre organisation, puisque l'Indonésie a des liens particuliers, des liens historiques comme des liens de sang, avec le Surinam. L'Indonésie et le Surinam ont connu des siècles de domination coloniale de la même puissance, les Pays-Bas. Et c'est en partie à cause de cette expérience commune que de nombreux milliers d'Indonésiens ont émigré d'Indonésie vers le Surinam au cours de la décennie qui a précédé la dernière guerre mondiale. Ces populations d'origine indonésienne se sont intégrées dans cette société multiraciale qu'est le Surinam et ont participé au développement politique, social et économique du pays. Ma délégation est certaine que les habitants du Surinam d'origine indonésienne continueront à contribuer au progrès et au bien-être du pays en collaborant loyalement avec les autres citoyens.

97. Ma délégation tient également à féliciter le Gouvernement et le peuple des Pays-Bas pour la contribution qu'ils ont apportée au processus de décolonisation du Surinam et pour le rôle qu'ils ont joué dans l'émancipation de ce qui était jadis une colonie néerlandaise, pour lui permettre de devenir un Etat indépendant et souverain Membre de cette organisation mondiale.

98. En admettant le Surinam au sein de notre organisation, les Nations Unies ont franchi une étape nouvelle sur la voie qui conduit à l'universalité complète. Ma délégation salue très chaleureusement ici la délégation du Membre le plus nouveau de notre organisation conduite par le premier ministre Henck Arron. Nous souhaitons à ses membres plein succès dans leur participation à nos travaux et ma délégation espère vivement coopérer avec eux de la manière la plus étroite.

99. M. CONSALVI (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation du Venezuela, c'est-à-dire au nom du Gouvernement et du peuple de mon pays, j'ai l'honneur et la grande joie de prononcer ici quelques mots de bienvenue au moment où les Nations Unies accueillent un nouveau pays de notre région.

100. Le Venezuela a attendu avec intérêt, et peut-être un peu d'anxiété, l'heure de l'indépendance du Surinam, de même qu'il attend l'heure de l'indépendance des autres territoires qui, dans notre région, n'y ont pas encore accédé.

101. Je souhaite la bienvenue au Surinam, au nom de la délégation du Venezuela, et je me joins aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour redire au Gouvernement des Pays-Bas notre reconnaissance pour l'intelligence et la souplesse avec lesquelles il a poursuivi le processus qui a conduit à l'indépendance du Surinam.

102. En adressant, au nom du Venezuela, la bienvenue au Surinam au sein de cette organisation mondiale, je voudrais aussi lui souhaiter par avance notre bienvenue lorsqu'il accédera à nos organisations régionales, telles par exemple que le Système économique latino-américain. Je fais mention en ce moment de cet organisme, parce que le Surinam est, comme vous le savez, un pays important dans la production des matières premières et parce qu'il entre aux Nations Unies à un moment tout à fait propice pour les pays qui, depuis plus de 100 ans, ont été des sources de matières premières pour les grandes nations de la société opulente.

103. Au nom du Venezuela, je souhaite la bienvenue au Surinam et je promets à ce jeune pays frère de l'Amérique latine toute notre solidarité, notre coopération et notre bonne volonté.

104. Le PRÉSIDENT : Je suis heureux que tous les groupes régionaux de cette assemblée aient tenu, avec autant de chaleur, de sympathie et de conviction, à saluer et à souhaiter la bienvenue au Surinam.

105. J'ai maintenant le très grand plaisir d'inviter M. Arron, premier ministre du Surinam, à s'adresser à l'Assemblée générale.

106. M. ARRON (Surinam) [*interprétation de l'anglais*] : Je viens à cette tribune en tant que représentant du Gouvernement et du peuple de la République du Surinam. Le 25 novembre 1975, notre pays a accédé à l'indépendance et a rejoint les rangs des Etats souverains. L'Assemblée générale vient d'accepter à l'unanimité la République du Surinam en tant qu'Etat Membre des Nations Unies. En conséquence, nous sommes très reconnaissants de cette décision et profondément touchés de l'accueil chaleureux accordé à notre pays.

107. Nous tenons également à exprimer nos remerciements aux membres du Conseil de sécurité qui ont recommandé notre admission à l'Assemblée générale. Notre sincère gratitude va aussi aux Membres des Nations Unies qui se sont portés coauteurs du projet de résolution proposant notre admission à l'Organisation.

108. Nous saisissons cette occasion pour adresser nos félicitations et nos meilleurs vœux à la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, à la République populaire du Mozambique, à la République du Cap-Vert, à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux îles Comores qui viennent d'entrer au sein de cette organisation mondiale, et nous nous sentons fort honorés d'avoir été admis avec ces pays au cours de la trentième session de l'Assemblée générale.

109. Permettez-nous, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée; appartenant nous-mêmes à un petit pays, nous sommes inspirés par votre élection qui nous rappelle les paroles de Victor Hugo qui disait en substance "qu'il n'existe pas de petits pays et que la grandeur d'un peuple n'est pas davantage déterminée par le nombre de personnes qui le composent que la grandeur d'un homme ne l'est par sa taille".

110. Le 25 novembre 1975 signifie pour nous une fin et un commencement. La fin de notre statut en tant qu'associés du Royaume des Pays-Bas et le début de notre nouvelle identité en tant qu'Etat indépendant et souverain. Il est juste que nous rendions hommage à ces hommes et femmes courageux qui ont fait le sacrifice suprême et dont la rébellion sanglante contre l'esclavage a eu pour résultat, le 1<sup>er</sup> juillet 1863, son abolition.

111. Depuis le 15 décembre 1954, nous sommes un pays autonome en ce qui concerne nos affaires intérieures et nous sommes certains que l'expérience acquise au cours de ces années nous permettra de participer aux affaires internationales en tant que nation à part entière.

112. Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous remercier des félicitations que vous avez adressées au Gouvernement et au peuple du Surinam et de votre déclaration selon laquelle l'indépendance du Surinam constitue un exemple important de la façon dont l'indépendance peut être réalisée dans des conditions de paix et de sécurité et conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, lorsque se manifestent la bonne volonté et la compréhension de la part de toutes les parties intéressées. Cette déclaration nous a profondément touchés. L'indépendance du Surinam est fondée sur la libre volonté de son peuple et sur le consentement mutuel des Pays-Bas et des Antilles néerlandaises.

113. Qu'il me soit permis d'informer l'Assemblée que même après l'accession du Surinam à l'indépendance, les Pays-Bas ont décidé d'accepter des responsabilités particulières en ce qui concerne le développement de notre pays, ainsi que toutes les conséquences qui en découleront. Cette coopération se fonde sur un développement accru de l'économie du Surinam, sur la création de nouveaux emplois et sur l'amélioration des conditions de vie de la population de notre pays. Un traité de coopération entre les deux pays

aux fins du développement a été signé le 25 novembre dernier.

114. La République du Surinam est sur le point d'adopter une nouvelle méthode destinée à promouvoir le développement social et économique de notre pays. Nos produits de base, nos ressources en main-d'œuvre et les fonds dont nous disposons seront exclusivement utilisés pour l'expansion économique de l'ensemble de la nation. Cela signifie, entre autres, qu'en ce qui concerne l'utilisation de nos produits de base, le Gouvernement, pour ce qui est de notre pays, suivra d'abord et avant tout la ligne selon laquelle des avantages maxima doivent être tirés de l'utilisation de nos ressources naturelles. Chaque fois que cela sera possible, le Gouvernement offrira aux entrepreneurs étrangers la possibilité, en association avec l'Etat, de procéder à l'exploitation des matières premières et accordera des facilités à ces entreprises, dans la mesure où les produits finis pourront être fabriqués à partir des produits de base qui existent dans notre pays.

115. De nombreux pays sont plus ou moins dans le même cas que le Surinam. Ils ne sont pas riches; en raison du manque de fonds, leurs ressources ne peuvent être utilisées que grâce à l'aide extérieure. Tous ces pays qu'on appelle les pays en voie de développement ne peuvent améliorer leur sort que par la coopération. En conséquence, nous nous joindrons à eux afin d'améliorer nos conditions mutuelles de vie sous les auspices des Nations Unies. Nous coopérons également avec les pays développés, car nous apprécions grandement toute aide et toute coopération sans, toutefois, sacrifier notre propre dignité.

116. La République du Surinam, de concert avec les autres nations, est décidée à établir et à maintenir la paix dans le monde. Le Surinam, par conséquent, contribuera de tout son zèle aux aspirations universelles de paix entre les nations et, à chaque fois, se montrera, a priori, opposé au recours aux armes. Le Surinam rejettera catégoriquement la division du monde en blocs et la course aux armements. Nous estimons que l'utilisation d'armes toujours plus perfectionnées et le nombre toujours croissant d'engins nucléaires de destruction massive peuvent mener à l'anéantissement de l'humanité et, conjointement avec les autres nations, nous nous opposons fermement à ces tendances. Le dialogue, et non la violence, quelle que soit la forme que prenne celle-ci, devra présider à la recherche des solutions aux conflits. Si le Surinam devait devenir partie à un conflit donné, il essaierait de convaincre l'autre partie de l'importance fondamentale d'une solution pacifique par opposition aux effusions de sang inutiles.

117. Nous nous rendons pleinement compte que notre admission aux Nations Unies impliquent des responsabilités et des engagements que nous sommes prêts à prendre et à assumer. Notre attitude, tant sur le plan national que sur le plan international, sera fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et les règles du droit international. Notre intention est d'établir des relations amicales et pacifiques avec toutes les nations et, là où de telles relations existent déjà, elles seront renforcées.

118. Donc, nous sommes prêts à entrer dans la communauté mondiale, sur la base de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la solidarité humaine afin

que puisse être bâti un avenir de paix, de justice et de sécurité pour toutes les nations, grâce à la coopération et la compréhension mutuelles.

119. Le PRÉSIDENT : Ma présidence n'entrera pas dans l'histoire des Nations Unies comme une présidence particulièrement compréhensive pour les interruptions de séances et pour les félicitations après discours interrompant les travaux de cette assemblée. Mais nous avons pensé que l'admission de ce nouvel Etat aux Nations Unies était une chose importante,

non seulement pour le Surinam, mais aussi pour les Nations Unies, qui fêtaient cette admission. C'est pourquoi je n'ai voulu en rien interrompre cette séance de félicitations. Puis-je au contraire, à mon tour, remercier son Excellence, le Premier Ministre du Surinam, associer à l'hommage qu'il a rendu, mon hommage à l'égard de la délégation néerlandaise et remercier tous ceux qui sont intervenus dans ce débat.

*La séance est levée à 17 h 10.*